



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

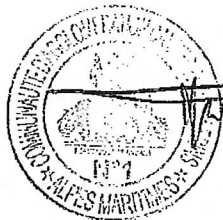
Je soussigné **Monsieur David LISNARD**, **Président de la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins**, atteste que l’arrêté préfectoral référencé n° 2020-052 du 23 septembre 2020 portant prorogation de l’arrêté du 5 décembre 2017, modifié par l’arrêté du 11 mai 2018 relatif à la prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles d’inondations de la Commune de Cannes, a bien été affiché du :

- 30 septembre 2020 au 02 novembre 2020 inclus.

Fait à Cannes, le 03 novembre 2020

Tampon et signature

**Le Président de la Communauté
d’Agglomération Cannes Pays de Lérins**



David LISNARD

*Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTEILLER*